

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu**République Française****Département de la Haute-Loire**Séance du 20/12/2023. Nbre de Conseillers en exercice : 15. Présents : 12 Votants : 14;
Exclus : 0.

Date de la convocation : 14/12/2023 Date d'affichage : 14/12/2023

L'an deux mille vingt trois, le 20 décembre 2023, à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr COLOMB Yves, Maire.

Etaient présents : Y COLOMB – H RIGOLLIER – N ANGENIEUX – S FAYOLLE –Y AUBERT BRUN - N CHARREL - C CIVEYRAC– P COLMACHE - Y COMUNELLO –C MOULIN – M RIVET – J STOECKLIN**Ont donné pouvoir** : S CHAPON à N ANGENIEUX
S TEYSSONNEYRE à N CHARREL**Absents excusés** : P GOUY

Serge Fayolle a été nommé secrétaire.

Elu suppléantaire : JL MASSON

3 – Droit de préemption C1568 et C 1763

Vu la déclaration d'intention d'aliéner déposée le 15 novembre 2023 relative à la propriété cadastrée C 1568 et C 1763 appartenant aux conjoints MELO au profit de Monsieur Anthony MENUT et Madame Sonia ROCHER

Considérant que l'acquisition de ces parcelles ne présente aucun intérêt pour la Commune,

Le Conseil à l'unanimité décide de ne pas préempter

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,
En mairie, le 20 décembre 2023

Yves COLOMB, Maire,



Serge FAYOLLE, Secrétaire

